

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 MARS 2021**

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGALT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme RENELIER, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. VILLAIN, M. GANDIER, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

## **ABSENTES EXCUSÉES :**

Mme BAUDU-HASCOET, Mme LIEBOT.

*Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Bernadette VAUCELLE*

*Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Laurence MOUSSEAU*

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H et remercie M. Laurent ROHARD, Conseiller aux décideurs locaux à la Trésorerie de Loudun, de sa présence à cette séance où vont être examinés les comptes administratifs 2020 et qui pourra répondre aux éventuelles interrogations.

Après avoir donné lecture des pouvoirs, il propose à l'assemblée :

⇒ De désigner Mme Sandra PROD'HOMME comme secrétaire de séance ;

⇒ De désigner Mme Sandrine LAMBERT comme président de séance, lors du vote des comptes administratifs 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT**

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

***Monsieur le Maire informe l'assemblée du dépôt par le groupe d'opposition « Ensemble, redynamisons Loudun », le 29 mars 2021, de deux questions auxquelles il répondra en fin de séance, malgré que celles-ci n'aient pas été déposées dans le délai fixé par le règlement intérieur (4 jours).***

## **COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 (ANNEXE 1)**

### **COMPTE DE GESTION VILLE 2020**

**Rapporteur : M. Gilles ROUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2020,

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par le Receveur municipal de Loudun, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, le Conseil Municipal, par 29 voix « pour », approuve le compte de gestion pour l'exercice 2020 du budget Ville, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2020**

**Président de séance : Mme Sandrine LAMBERT**

**Rapporteur : M. Gilles ROUX**

M. Gilles ROUX procède à la présentation du Compte administratif Ville 2020.

**Suite à une question de Mme Marie-Pierre PINEAU concernant le virement à la section d'investissement, M. Laurent ROHARD donne des détails sur ces prévisions budgétaires et écritures comptables.**

Après présentation et conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence de la séance à Mme Sandrine LAMBERT.

Après examen des résultats à la clôture de l'exercice 2020 arrêtés comme suit :

### **FONCTIONNEMENT**

✓ Dépenses	10 001 495.11 €
✓ Recettes	11 125 195.35 €
✓ Excédent à reporter	1 123 700.24 €

### **INVESTISSEMENT**

✓ Dépenses	3 989 219.03 €
✓ Recettes	5 216 809.45 €
✓ Excédent à reporter	1 227 590.42 €

Le Conseil Municipal, par 28 voix « pour » :

☞ Approuve le Compte Administratif Ville 2020 ;

☞ Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la manière suivante :

Constatant qu'il fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de 1 123 700.24 €
- ✓ Un excédent d'investissement de 1 227 590.42 €

Considérant que l'état des restes à réaliser s'élève à :

- ✓ Dépenses : 1 608 651.94 €
- ✓ Recettes : 592 124.07 €

Résultat d'investissement :

Investissement Compte 001 Recettes : 1 227 590.42 €

Résultat de fonctionnement :

Investissement Compte 1068 Recettes : 0.00 €

Fonctionnement Compte 002 Recettes : 1 123 700.24 €

## **COMPTE DE GESTION CINÉMA CORNAY 2020**

**Rapporteur : M. Gilles ROUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2020,

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par le Receveur municipal de Loudun, est conforme au compte administratif.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, le Conseil Municipal, par 29 voix « pour », approuve le compte de gestion pour l'exercice 2020 du budget Cinéma Cornay, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **COMPTE ADMINISTRATIF CINÉMA CORNAY 2020**

**Président de séance : Mme Sandrine LAMBERT**

**Rapporteur : M. Gilles ROUX**

Après présentation du Compte administratif par M. Gilles ROUX et conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence de la séance à Mme Sandrine LAMBERT.

Après examen des résultats à la clôture de l'exercice 2020 arrêtés comme suit :

### **FONCTIONNEMENT**

✓ Dépenses	144 158.23 €
✓ Recettes	118 465.47 €
✓ Déficit à reporter	25 692.76 €

### **INVESTISSEMENT**

✓ Dépenses	72 088.07 €
✓ Recettes	18 147.68 €
✓ Déficit à reporter	53 940.39 €

Le Conseil Municipal, par 28 voix « pour » :

- ☒ Approuve le Compte Administratif Cinéma Cornay 2020 ;
- ☒ Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la manière suivante :
  - Constatant qu'il fait apparaître :
    - ✓ Un déficit de fonctionnement de 25 692.76 €
    - ✓ Un déficit d'investissement de 53 940.39 €
  - Considérant que l'état des restes à réaliser s'élève à :
    - ✓ Dépenses : 1 970.91 €
    - ✓ Recettes : 42 000.00 €

Résultat d'investissement :

Investissement Compte 001 Dépenses : 53 940.39 €

Résultat de fonctionnement :

Investissement Compte 1068 Recettes : 13 911.30 €  
Fonctionnement Compte 002 Recettes : 39 604.06 €

## **COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT ROUTE MAZULT 2020**

**Rapporteur : M. Gilles ROUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2020,

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par le Receveur municipal de Loudun, est conforme au compte administratif.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, le Conseil Municipal, par 29 voix « pour », approuve le compte de gestion pour l'exercice 2020 du budget Lotissement Route de Mazault, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT ROUTE MAZULT 2020**

**Président de séance : Mme Sandrine LAMBERT**

**Rapporteur : M. Gilles ROUX**

Après présentation du Compte administratif par M. Gilles ROUX et conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence de la séance à Mme Sandrine LAMBERT.

Après examen des résultats à la clôture de l'exercice 2020 arrêtés comme suit :

### **FONCTIONNEMENT**

✓ Dépenses	66 803.46 €
✓ Recettes	201 754.97 €
✓ Excédent	134 951.51 €

### **INVESTISSEMENT**

✓ Dépenses	133 606.92 €
✓ Recettes	66 803.46 €
✓ Déficit	66 803.46 €

Le Conseil Municipal, par 28 voix « pour » :

☒ Approuve le Compte Administratif Lotissement Route de Mazault 2020 ;

☒ Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la manière suivante :

Constatant qu'il fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de 134 951.51 €
- ✓ Un déficit d'investissement de 66 803.46 €

Considérant que l'état des restes à réaliser s'élève à :

- ✓ Dépenses : 0 €
- ✓ Recettes : 0 €

Résultat d'investissement :

Investissement Compte 001 Dépenses : 66 803.46 €

Résultat de fonctionnement :

Fonctionnement Compte 002 Recettes : 134 951.51 €

## **COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT CASSE RUISSEAU 2020**

**Rapporteur : M. Gilles ROUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2020,

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par le Receveur municipal de Loudun, est conforme au compte administratif.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, le Conseil Municipal, par 29 voix « pour », approuve le compte de gestion pour l'exercice 2020 du budget Lotissement Casse au Ruisseau, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT CASSE RUISSEAU 2020**

**Président de séance : Mme Sandrine LAMBERT**

**Rapporteur : M. Gilles ROUX**

Après présentation du Compte administratif par M. Gilles ROUX et conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence de la séance à Mme Sandrine LAMBERT.

Après examen des résultats à la clôture de l'exercice 2020 arrêtés comme suit :

### **FONCTIONNEMENT**

✓ Dépenses	419 637.69 €
✓ Recettes	543 621.76 €
✓ Excédent	123 984.07 €

### **INVESTISSEMENT**

✓ Dépenses	768 232.65 €
✓ Recettes	363 849.13 €
✓ Déficit à reporter	404 383.52 €

Le Conseil Municipal, par 28 voix « pour » :

☒ Approuve le Compte Administratif Lotissement Casse au Ruisseau 2020 ;

☒ Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la manière suivante :

Constatant qu'il fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de 123 984.07 €
- ✓ Un déficit d'investissement de 404 383.52 €

Considérant que l'état des restes à réaliser s'élève à :

- ✓ Dépenses : 0 €
- ✓ Recettes : 0 €

Résultat d'investissement :

Investissement Compte 001 Dépenses : 404 383.52 €

Résultat de fonctionnement :

Fonctionnement Compte 002 Recettes : 123 984.07 €

## BILAN DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES 2020

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune et concerne uniquement les variations dûment signées durant l'exercice 2020.

**Suite à une question de Mme Marie-Pierre PINEAU qui souhaite savoir ce qu'il est fait de l'argent des cessions, Monsieur le Maire indique que le montant de ces cessions est inclus dans le budget. Mme PINEAU pense qu'il pourrait être fait des provisions. Monsieur le Maire précise que ce soir il est demandé d'approuver le bilan des acquisitions et cessions pour 2020.**

Après examen, le Conseil Municipal, par 28 voix « pour » et 1 abstention (M. Jacques VIVIER) :

⇒ valide le bilan des acquisitions et des cessions réalisées au cours de l'année 2020, ci-après :

ACQUISITIONS 2020							
VENDEUR	FIGIE	MANDAT/EX.	MONTANT	PARCELLE	LIEU DIT	SUPERFICIE	ACTE NOTAIRE
LECOMTE	207012	621/2020	7 000,00 €	XR 56	LES PEUGNEES	1ha 00a 45ca	2190214
APPUY	207013	1728/2020	197,40 €	XS 69	LES CHAMPS DU QUARTIER	3a 29ca	220021801
MACONNERIE	207015	2249/2020	3 574,00 €	XS 62	LE GRELON	59a 96ca	219019201
MACONNERIE / QUESADA	207016	2255/2020	3 700,00 €	XS 60	LES CHAMPS DU QUARTIER	61a 18ca	
GUILBAULT	207018	2311/2020	320,00 €	B 574	CHAMPS DE LA LOGE	26ca	219069501
MARCHET	207022	3000/2020	5 500,00 €	ZP 117	LES GUILLAUDRIES	50a 36ca	219021403
ROBERT	157013	3774/2020	1,00 €	ZP 515	NARDANNE	1a 26ca	215036601
BIGOT	207023	3776/2020	1,00 €	ZS 417	LE HAUT VELORT	63ca	216038606
VIVIER	207024	3778/2020	1,00 €	ZS 419	LE HAUT VELORT	13 ca	216038605
				ZP 518	NARDANNE	1a 9ca	
				ZP 520		2ca	
LECLERE	207025	4163/2020	350,00 €	AK 281	PETIT COLAS	70ca	220066101
AMENAGEMENT FONCIER			333 345,71 €				

## CESSIONS 2020

ACHETEUR	FICHE	TITRE/EX.	MONTANT	PARCELLE	LIEU DIT	SUPERFICIE	ACTE NOTAIRE
LECOMTE	197006	112/2020	1 053,00 €	XR 10	LES PREUGNEES	17a 35ca	219021
		113/2020	1 947,00 €	XR 54		32a 08ca	
MACONNERIE	197007	457/2020	1 715,12 €	XS 63	LE GRELON	28a 82ca	219019201
		454/2020	1 184,88 €	XT 65	LA MONTEE DE LA CORALLE	19a 91ca	
MACONNERIE	197007	1407/2020	2 873,28 €	XS 65	LE GRELON	47a 51ca	219019
		1409/2020	826,72 €	XS 67		13a 67ca	
CCPL		1410/2020	1 665,00 €	YA 504	RUE DES ARTISANS	3a 77ca	219036501
				YA 505	LA CROIX PEINTE	12ca	
				YP 131	LES CHAMPS DE GRILLEMONT	6a 14ca	
				YP 132		1a 4ca	
GUILBAULT		1411/2020	320,00 €	B 576	CHAMPS DE LA LOGE	16ca	219069501
MARCHET	117005	1499/2020	5 500,00 €	ZN 96	LE NOYER MAROT	87a 87ca	219021403
CCPL		1715/2020	1,00 €	ZL 583	LE CLOS SALE	3a 91ca	219087104
				ZL 585	1 RUE DES AUBUIES	23a 79ca	
MARCHET	AF0010	1814/2020	1 456,18 €	XA 47	LES PLANTIS	70a 37ca	219021409
MARCHET	AF0012	1817/2020	543,82 €	XA 50	LES PLANTIS	26a 28ca	219021409
AERO CLUB LOUDUNAIS	B41441	1835/2020	66 994,00 €	B 23	BELLEVUE (Bâtiment)	50a 10ca	220025104
AERO CLUB LOUDUNAIS	B41441	1838/2020	3 006,00 €	B 23	BELLEVUE (Terrain)	50a 10ca	220025104
CHEMINADE	B00037	1843/2020	5 000,00 €	AN 1137	26 bis RUE DE LA GRAND COUR	78ca	220003701
REGULIER	17005	1846/2020	5 815,00 €	AT 149	ROSSAY	4a 68ca	219096801
				AT 150	CHEMIN DES MOULINS ROSSAY	6a 95ca	
		1847/2020	2 605,00 €	YI 257	LES MOULINS	5a 21ca	
AMENAGEMENT FONCIER			333 345,71 €				

⇒ décide d'annexer ce bilan au Compte Administratif de l'exercice 2020.

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2021

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

Il est proposé les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	RAPPEL 2020	PROPOSITION 2021	REMARQUES
<b><u>CULTURE - LOISIRS</u></b>			
Amis de Gabriel Fauré	3 000.00 €	3 000.00 €	
Amis de St Alléaume	500.00 €	500.00 €	
Amis de Théophraste Renaudot	2 000.00 €	2 000.00 €	
Art et Culture en Pays Loudunais	100.00 €	100.00 €	
Atelier d'Arts Plastiques	4 900.00 €	4 900.00 €	
Centre de Mémoire	250.00 €	0.00 €	
Collectif de la Tour	100.00 €	100.00 €	
Compagnie BLAST	2 300.00 €	0.00 €	Projet de signature d'une convention de co-production avec la ville
Comité de Jumelage	15 000.00 €	0,00€	Ne sollicite pas de subvention car pas d'activités cette année
Confrérie des Hume-Piots	900.00 €	900.00 €	
Coutumes Contes et Légendes	100.00 €	100.00 €	
Dynamic Europe Vienne	80.00 €	80.00 €	
Ecole de Cordes	5 000.00 €	5 000.00 €	
Fondation Anako	2 000.00 €	2 000.00 €	
Instrumentarium	700.00 €	700.00 €	
GRALL	250.00 €	0.00 €	
Huit et Demi	800.00 €	800.00 €	
Images et mémoire en Loudunais	775.00 €	775.00 €	
Laéta	850.00 €	850.00 €	
Société Historique	400.00 €	400.00 €	
Théâtre Reine Blanche	10 000.00 €	10 000.00 €	
<b>Sous-Total</b>	<b>50 005.00 €</b>	<b>32 205.00 €</b>	
<b><u>ENSEIGNEMENT – ETS SCOLAIRES OU ASSOCIATIONS</u></b>			
Bibliothèque Pédagogique	700.00 €	700.00 €	
F.C.P.E.	250.00 €	250.00 €	
<b><u>COLLEGE J. BELLAY</u></b>			
. Foyer Collège	1 800.00 €	0.00 €	
. Association Sportive	1 200.00 €	1 200.00 €	
<b><u>LYCEE GUY CHAUVET</u></b>			
. Maison des lycéens	2 200.00 €	2 200.00 €	
. Association Sportive	1 100.00 €	1 100.00 €	
. Festival Tolérance Solidarité	3 500.00 €	0.00 €	Le festival n'a pas lieu en 2021
<b><u>LYCEE MARC GODRIE</u></b>			
. Maison des lycéens	1 800.00 €	1 800.00 €	
. Association Sportive	600.00 €	1 000.00 €	

<b>CHAVAGNES (Collège)</b>		
<b>St Joseph (Primaire et Maternelle)</b>		
. Cultur'ailes	3 000.00 €	1 500.00 €
. Association sportive Chavagnes	900.00 €	900.00 €
. Association de parents d'élèves Chavagnes/St Joseph	250.00 €	250.00 €
<b>COOPERATIVES SCOLAIRES</b>		
. Groupe scolaire Lutins/Martray	1 500.00 €	1 500.00 €
. Ecole Maternelle Chat Botté	650.00 € + 1 200.00 €	650.00 €
. Ecole Primaire Jacques Prévert	1 280.00 € + 3 500.00 €	1 280.00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>25 430.00 €</b>	<b>14 330.00 €</b>
<b>SPORTS</b>		
ADAL (athlétisme)	1 500.00 €	1 500.00 €
AIKIDO	300.00 €	0.00 €
Amis de la Pétanque	200.00 €	200.00 €
ASNL (natation)	1 000.00 €	1 000.00 €
Association Gymnique	3 900.00 €	3 100.00 €
Badminton	300.00 €	300.00 €
Club Renaissance	0.00 €	1 000.00€
Cercle d'Escrime	600.00 €	600.00 €
Club de Tir	700.00 €	700.00 €
Club des Sauveteurs Loudunais	300.00 €	300.00 €
Compagnie des Archers	700.00 €	700.00 €
Football Club	6 000.00 €	6 000.00 €
Hand-Ball	6 000.00 €	6 000.00 €
Ecole d'arts martiaux	1 800.00 €	1 800.00 €
Kung Fu	800.00 €	800.00 €
Les Foulées Loudunaises	1 500.00 €	1 000.00 €
Rugby	3 000.00 €	3 000.00 €
Tennis Club	2 000.00 €	2 000.00 €
Tennis de Table	1 900.00 €	1 900.00 €
Twirling bâton	1 800.00 €	1 800.00 €
Véloce Club	1 000.00 €	1 000.00 €
Volley Ball	2 000.00 €	2 000.00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>37 300.00 €</b>	<b>36 700.00 €</b>
<b>ECONOMIE, TOURISME, ENVIRONNEMENT</b>		
A.P.P. Loudun	1 375.00 €	0.00 €
Arbrissel	150.00 €	150.00 €
Amitié Maroc en Loudunais	100.00 €	100.00 €
Club des Entreprises	500.00 €	500.00 €
F.A.E.	6 500.00 €	6 500.00 €
Tourisme et Découverte	0.00 €	1 000.00€
<b>Sous-Total</b>	<b>8 625.00 €</b>	<b>8 250.00 €</b>

<b><u>ASSOCIATIONS SOCIALES</u></b>			
Association « Communiquer, lire et écrire » (ACLE)	2 000.00 €	2 000.00 €	
ADMR	900.00 €	900.00 €	
Alcool Assistance	400.00 €	400.00 €	
Coup de Pouce	1 700.00 €	1 000.00 €	
Donneurs de sang	100.00 €	100.00 €	
Dynamob	1 000.00 €	1 000.00 €	
EMMA	500.00 €	500.00 €	
FNATH	100.00 €	100.00 €	
Les P'tits Loups Dunais	200.00 €	200.00 €	
MAM Les P'tits Loups Dunais	3 600.00 €	3 600.00 €	
Marjolaine	350.00 €	0.00 €	
Sapeurs-Pompiers (Amicale)	475.00 €	475.00 €	
<b>Sous-Total</b>	<b>11 325.00 €</b>	<b>10 275.00 €</b>	
<b><u>ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES</u></b>			
ARAC	90.00 €	90.00 €	
Comité d'entente des associations d'anciens combattants	420.00 €	420.00 €	
FNACA	510.00 €	510.00 €	
Médaillés Militaires	170.00 €	170.00 €	
Sidi-brahim	150.00 €	150.00 €	
Union Nationale des Combattants	1 000.00 €	350.00 €	
<b>Sous-Total</b>	<b>2 340.00 €</b>	<b>1 690.00 €</b>	
<b><u>LOISIRS ET AUTRES</u></b>			
Amicale du Personnel Communal	3 000.00 €	3 000.00 €	
Comité des Fêtes	500.00 €	500.00 €	
Partageons nos talents	100.00 €	100.00 €	
<b>Sous-Total</b>	<b>3 600.00 €</b>	<b>3 600.00 €</b>	
<b><u>ORGANISMES</u></b>			
<b><u>DEPARTEMENTAUX</u></b>			
Association des Commerçants non sédentaires	400.00 €	400.00 €	
Poitou Charentes Animation	4 000.00 € (classic féminine)	10 000.00 €	Tour Poitou-Charentes en lieu et place de la Classic
<b>Sous-Total</b>	<b>4 400.00 €</b>	<b>10 400.00 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>143 025.00 €</b>	<b>117 450.00 €</b>	

***Monsieur le Maire précise que la volonté de l'équipe municipale était de maintenir les mêmes montants de subventions que l'année dernière. Toutefois, certaines associations ont d'elles-mêmes demandé de suspendre les aides qui leur étaient octroyées habituellement n'ayant pas eu d'activités ou leurs animations ayant été annulées.***

**M. Romain BONNET** relève que certaines associations qui avaient des subventions l'année dernière, n'ont pas d'aide cette année, comme par exemple le Centre de Mémoire. Egalement, il fait observer que pour l'association des Foulées Loudunaises, l'édition 2020 n'a pas pu se dérouler et que celle de 2021 ne devrait pas se dérouler non plus, alors qu'il y a eu 1 500 € de subvention en 2020 et 1 000 € proposés en 2021.

De plus, il fait remarquer que sur la fiche de synthèse de ces propositions d'attributions de subventions aux associations, il est noté « Vu l'avis de la commission commerce-finances du 25 mars 2021 », alors que l'envoi de la convocation du Conseil Municipal s'est fait ce même jour dans l'après-midi, et que la commission ne s'était pas encore réunie.

En réponse à la question sur les Foulées Loudunaises, Mme Bernadette VAUCELLE indique qu'il y a eu 500 € de frais, donc l'aide a été réduit à 1 000 € qu'il avait été prévu de leur réattribuer, mais qui pourra être déduit l'année prochaine.

Pour ce qui concerne le Centre de Mémoire, Monsieur le Maire précise que cette association n'attend pas forcément une subvention mais plutôt une aide sur l'aménagement de toilettes, des aménagements extérieurs, ...Monsieur le Maire fait observer que la ville apporte également son aide aux associations loudunaises autrement que par le versement de subventions (aménagements divers, locaux, prêt de tivolis...).

Un échange s'organise concernant les associations qui pourraient connaître des problèmes ou des inquiétudes sur leurs activités suite au COVID. Monsieur le Maire pense qu'effectivement la reprise pourrait être compliquée, bien qu'il y ait toute de même une forte attente de la part des adhérents.

Mme Marie-Pierre PINEAU précise qu'elle s'abstiendra concernant les associations ADAL et BLAST.

Vu l'avis de la Commission « Commerce, Finances » du 25 mars 2021,

Après examen, le Conseil Municipal, par 24 voix « pour » et 5 abstentions (Mme Bernadette VAUCELLE, M. Philippe RIGALT, M. Brice OLIVIER, Mme Marie-Pierre PINEAU, Mme Pascale PELLETIER), émet un avis favorable sur ces attributions de subventions pour l'année 2021 et autorise le maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

## **FISCALITÉ – TAUX D'IMPOSITION 2021**

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

Monsieur le Maire, après avoir donné des précisions sur la disparition de la taxe d'habitation et sur le calcul de la fiscalité, propose une augmentation de 2 % des taux d'imposition concernant le bâti, qui rapporterait un produit supplémentaire d'environ 56 000 €.

Mme Marie-Pierre PINEAU demande s'il est possible d'avoir une simulation pour connaître approximativement l'augmentation que cela va représenter par habitant. Après débat, M. Gilles ROUX indique que l'évaluation faite donne en moyenne sur les foyers fiscaux une augmentation de 40 €, en précisant que c'est une moyenne et que cela peut varier de 20 à 120 €.

Vu le débat d'orientations budgétaires 2021,

Après examen, le Conseil Municipal, par 26 voix « pour » et 3 voix « contre » (Mme Marie-Pierre PINEAU, M. Jacques PRUD'HOMME, M. Romain BONNET), adopte les taux d'imposition suivants pour 2021 :

	2021		
	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produits 2021
Foncier bâti	7 277 000	38.28	2 785 636
Foncier non bâti	179 217	47.73	85 540
<b>TOTAL</b>			<b>2 871 176</b>

## BUDGETS PRIMITIFS 2021 (ANNEXE 2)

**Rapporteur : M. Gilles ROUX**

**Monsieur le Maire donne la parole à M. Laurent ROHARD qui souhaite faire part à l'assemblée que dans le cadre de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes locaux, des démarches alternatives sont proposées par la Direction Générale des Finances Publiques. L'une d'elle est la présentation d'une synthèse de la qualité des comptes devant l'assemblée délibérante. La présentation de la synthèse sur la qualité des comptes s'appuie sur un document écrit remis préalablement à l'ordonnateur. Ce document et cette présentation ne constituent ni une certification, ni même une attestation de fiabilité des comptes de la collectivité. Ce dispositif n'emporte pas la délivrance d'une assurance sur la qualité des comptes et n'a pas vocation à formuler un avis sur les dispositifs de contrôle interne mis en œuvre par l'ordonnateur. Cette synthèse s'inscrit dans la démarche d'amélioration de la fiabilité des comptes locaux et le renforcement du partenariat ordonnateur / comptable. Cette synthèse porte exclusivement sur l'exercice comptable 2020.**

**M. ROHARD donne lecture de la conclusion de cette synthèse :**

**« La qualité comptable est le fruit d'un travail conjoint entre les services et l'ordonnateur et du comptable. Le budget principal, ainsi que les budgets annexes, de la commune de Loudun respectent de nombreuses exigences comptables comme le principe de l'indépendance des exercices avec un rattachement effectif des charges et des produits de l'exercice 2020, la reprise des avances constatées sur les marchés publics, l'intégration ou l'amortissement des frais d'étude ou la correcte comptabilisation des flux financiers réciproques. Les sorties d'immobilisations sont convenablement comptabilisées et les immobilisations amorties.**

**Les services financiers de la commune de Loudun s'attacheront à maintenir le haut degré de qualité du mandatement de la dépense : taux d'erreurs patrimoniales : 0.76 %. De manière plus globale, pour 2021 :**

- ✓ **La réalisation d'un inventaire physique global et continu permettra de tendre vers une vision renouvelée du patrimoine de la collectivité,**
- ✓ **De plus la mise en œuvre du principe de prudence avec la constitution de provisions pour créances douteuses sera effective dès le budget 2021,**
- ✓ **Une analyse des flux croisés entre Loudun et la CCPL sera réalisée. »**

## **BUDGET PRIMITIF VILLE 2021**

M. Gilles ROUX procède à la présentation du Budget Primitif Ville 2021.

***M. Romain BONNET demande la parole afin d'indiquer que lors des orientations budgétaires, le groupe d'opposition avait décidé, à l'issue du débat, de voter contre ces orientations. Ce soir, il a été décidé d'augmenter les impôts pour les habitants de la ville, augmentation à laquelle devrait s'ajouter celle de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, ce qui va représenter une somme assez importante qui va s'accumuler pour les habitants de Loudun. Il précise qu'en effet il est important d'avoir des services, mais qu'à son avis on ne maintient pas des services en augmentant de manière déraisonnée la fiscalité. Il fait remarquer que les cantons des Trois Moutiers, Monts sur Guesnes et Moncontour gagnent des habitants et que globalement la communauté de communes maintient sa population, voire une légère augmentation. A son sens, ce n'est pas en augmentant la fiscalité, que la municipalité va attirer des jeunes foyers à Loudun.***

***Il signale que ce n'est pas parce que l'opposition n'est pas d'accord aujourd'hui, qu'elle est là pour démolir, en précisant qu'il arrive parfois que l'on ne soit pas d'accord, mais que c'est la démocratie. Il indique que le groupe d'opposition a une autre manière de voir les choses, et qu'ils sont convaincus que la direction que prend la majorité n'est pas forcément la meilleure pour la ville. Pour conclure, il précise que le groupe votera contre ce budget, pas pour être dans une opposition systématique, mais parce qu'il considère qu'aujourd'hui cela ne va pas dans le bon sens.***

***Monsieur le Maire répond qu'il est tout à fait d'accord sur le fait que la démocratie c'est aussi avoir une opposition et que la façon de voir peut être totalement différente, tout en précisant qu'il est intéressant d'avoir une opposition constructive.***

***Pour ce qui concerne la population, Monsieur le Maire maintient que si on veut être attractif et attirer une nouvelle population, il est convaincu qu'il faut proposer des services. De plus, il revient sur le projet de territoire et indique qu'il va falloir travailler avec la Communauté de Communes dans le cadre des compétences, qui vont très certainement être revues.***

***Suite à une question de M. Romain BONNET sur l'endettement qui tend à s'aggraver, Monsieur le Maire revient sur les investissements qui ont été faits pour créer des services et indique qu'en effet il a fallu faire des emprunts, tout en précisant qu'une pause va être faite sur les investissements.***

***M. ROUX souhaite revenir sur les questions posées lors de la précédente séance sur la bonne application de la loi NOTRe, dans la présentation du DOB. Il tient à rassurer l'assemblée, en précisant que ce qui a été présenté est tout à fait réglementaire. Mme PINEAU fait remarquer qu'elle n'a pas remis en cause le côté réglementaire, mais qu'elle avait demandé à ce qu'il y ait plus de transparence.***

Après examen, le Conseil Municipal, par 26 voix « pour » et 3 voix « contre » (Mme Marie-Pierre PINEAU, M. Jacques PRUD'HOMME, M. Romain BONNET), adopte le Budget Primitif Ville 2021 :

⇒ Section de Fonctionnement	10 398 100.00 €
⇒ Section d'Investissement	4 775 100.00 €

## **BUDGET PRIMITIF CINEMA CORNAY 2021**

M. Gilles ROUX procède à la présentation du Budget Primitif Cinéma Cornay 2021.

Après examen, le Conseil Municipal, par 29 voix « pour », adopte le Budget Primitif Cinéma Cornay 2021 :

⇒ Section de Fonctionnement	139 855.00 €
⇒ Section d'Investissement	73 670.00 €

## **BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT ROUTE DE MAZULT 2021**

M. Gilles ROUX procède à la présentation du Budget Primitif Lotissement Route de Mazault 2021.

Après examen, le Conseil Municipal, par 29 voix « pour », adopte le Budget Primitif Lotissement Route de Mazault 2021 :

⇒ Section de Fonctionnement	237 017.00 €
⇒ Section d'Investissement	133 868.95 €

## **BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT CASSE AU RUISSEAU 2021**

M. Gilles ROUX procède à la présentation du Budget Primitif Lotissement Casse au Ruisseau 2021.

Après examen, le Conseil Municipal, par 29 voix « pour », adopte le Budget Primitif Lotissement Casse au Ruisseau 2021 :

⇒ Section de Fonctionnement	607 167.59 €
⇒ Section d'Investissement	704 532.04 €

## **CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – BUDGET VILLE 2021**

**Rapporteur : M. Gilles ROUX**

Le Comptable du Trésor a adressé un état de créances irrécouvrables concernant le budget de la ville de Loudun pour la somme de 286.52 € pour le motif suivant :

⇒ Effacement de la dette
Créances éteintes (art. 6542) : 286.52 €

La répartition de ces créances est la suivante :

- Commune : 286.52€ (art. 6542)

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'admission en non-valeur de cette somme.

**Mme Marie-Pierre PINEAU souhaite revenir sur quelques points. En effet, elle indique qu'elle aurait aimé voir annexé au compte administratif le tableau récapitulatif des actions de formations des élus financées par la collectivité. Egalement, elle pense qu'il aurait été bien d'avoir un bilan financier COVID et sur les compensations que la collectivité a pu avoir. Enfin, elle souhaiterait un bilan sur le plan de relance avec les dossiers déposés.**

**Pour ce qui concerne le plan de relance fait par l'Etat, Monsieur le Maire fait remarquer que pour déposer des dossiers, il faut être prêt à les faire immédiatement. Mme Nathalie LEGEARD indique que la collectivité a déposé un dossier dont la date butoir était le 31 mars, pour doter les écoles de Loudun d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) qui a beaucoup manqué durant le premier confinement. Pour continuer à doter nos écoles, la ville a également postulé sur un autre volet du plan relance pour acquérir des tablettes, matériel informatique... Monsieur le Maire indique qu'il va y avoir également un dossier de déposé pour le gymnase Jean Tursini, dans le cadre de l'économie d'énergie, dont la date butoir est le 18 juin.**

**M. Gilles ROUX fait ensuite un point sur les dépenses COVID (masques, produits, gel, désinfectant, matériel divers). Il précise que la collectivité a eu des compensations, notamment pour le remboursement des masques, fait directement par l'Etat. Ensuite il y a eu différentes aides de la CAF, la MSA et la Région. Le total des aides est de 84 045 €, pour une dépense COVID d'environ 100 000 €.**

**M. Jacques PRUD'HOMME s'étonne que le sujet du camping municipal n'ait pas été abordé ce soir, dans le cadre de l'élaboration du budget 2021. Monsieur le Maire indique que ce projet va se faire sous forme d'une location et que ce point passera bien évidemment en conseil municipal. M. ROUX indique que c'est un investissement réparti sur plusieurs années et qui sera inscrit par décision modificative budgétaire.**

**Mme Marie-Pierre PINEAU demande si elle pourra être destinataire de la CAF brute et du ratio d'endettement. M. Gilles ROUX indique que la collectivité est à 0,8 de ratio d'endettement sur 2020 (80 %). Il indique que les données pourront être transmises.**

**Mme Marie-Pierre PINEAU revient sur sa demande des actions de formation des élus. Monsieur le Maire répond que les éléments lui seront transmis.**

## **DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN »**

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda rural, l'Etat a souhaité l'engagement d'une politique de soutien à la revitalisation des petites villes, avec un programme d'appui spécifique réunissant les partenaires et financeurs – à l'équivalence du programme « action cœur de ville » pour les villes moyennes et intermédiaires.

La Communauté de Communes du Pays Loudunais et la commune de LOUDUN ont répondu par le biais d'une candidature conjointe à l'appel à projet « Petites Villes de Demain », qui concerne les villes de moins de 20 000 habitants, hors grands pôles urbains, exerçant des fonctions de centralités pour le territoire qui les environne et montrant des signes de fragilité économique et sociétale.

La communauté de communes et la ville de Loudun sont sorties lauréates du dispositif « Petites Villes de Demain ». Ce dispositif va se concrétiser par la signature de conventions avec différents acteurs comme l'Etat, la Région, le Conseil Départemental, mais aussi l'ANAH, la Banque des territoires, et tous autres acteurs qui permettront de mener à bien cette opération de revitalisation de centre-ville.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir et tous autres documents se rapportant à ce dossier.

## **ASSISTANCE A LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS D'ASSURANCE : GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

Les contrats d'assurance de la ville de Loudun et du CCAS arrivent à échéance au 31.12.2021.

Il va être nécessaire de procéder à une nouvelle mise en concurrence des différents contrats (dommages aux biens, flotte automobile, protection juridique et responsabilité civile des élus et des agents). Pour cela, les deux entités ont besoin de se faire assister par un spécialiste en assurances.

Il serait opportun de prévoir un groupement de commandes pour la passation du marché d'assistance technique mais aussi des marchés d'assurances.

Les frais de l'assistance technique seront répartis entre les deux membres du groupement comme suit :

⇒ Part Ville	3 000 € HT soit 3 600 € TTC
⇒ Part CCAS	500 € HT soit 600 € TTC

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur cette proposition ;
- ⇒ autorise le maire ou son représentant à signer :
  - ✓ la convention pour la constitution du groupement de commandes ;
  - ✓ les marchés à intervenir et toute décision se rapportant à la présente délibération.

## **ACCORD-CADRE MULTIATTRIBUTAIRE RELATIF A LA REQUALIFICATION DES DOMAINES CIRCULÉS ET INFRASTRUCTURES OUVERTES AU PUBLIC**

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

En application des articles L.2123-1 et R 2123.1-1 du code de la commande publique en vigueur, un accord cadre multi attributaire a été lancé par le biais d'une procédure de marché adaptée.

Cet accord cadre prévoit pour toute sa durée (soit au maximum 4 ans) et l'ensemble de ses marchés subséquents- :

- ⇒ un montant minimum de 400 000 € HT ;
- ⇒ un montant maximum de 1 000 000 € HT.

Le présent accord-cadre a vocation à être conclu avec au maximum trois opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.

Cinq opérateurs économiques ont déposé une candidature, déclarée recevable, et les trois opérateurs économiques retenus conformément au règlement de la consultation sont :

⇒ ENTREPRISE COLAS

⇒ SAS EUROVIA

⇒ ENTREPRISE RTL

Ces 3 opérateurs économiques deviennent attributaires de l'accord-cadre et seront consultés et remis en concurrence à chaque marché subséquent à intervenir.

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Aménagement, Patrimoine » en date du 22 mars 2021,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire ou son représentant à signer :

⇒ l'accord-cadre avec chaque opérateur économique attributaire,

⇒ les marchés subséquents à intervenir,

⇒ tous documents se rapportant à cette opération.

## **MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE POUR LA RÉHABILITATION DE L'ÉTANG DE BEAUSOLEIL**

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

Par délibération du 4 février 2021, le Conseil Municipal a émis un avis favorable au dépôt d'une demande de subvention relative au projet de réhabilitation de l'étang de Beausoleil.

Un marché à procédure adaptée a été lancé le 25 janvier 2021 avec une remise des offres fixée au 19 février 2021.

Ce marché est composé de deux lots :

⇒ Lot 1 : Terrassement

⇒ Lot 2 : Espaces verts

Après analyse des offres, le bureau technique, sous l'autorité de Monsieur le Maire, a validé l'attribution des marchés comme suit :

⇒ Lot 1 : ENTREPRISE CHOIGNOT : 157 526.15 € HT soit 189 031.38 € TTC (offre négociée)

⇒ Lot 2 : LES ARTISANS PAYSAGISTES : 70 385.14 € HT soit 84 462.17 € TTC

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Aménagement, Patrimoine » en date du 22 mars 2021,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire ou son représentant à signer les marchés et tous documents se rapportant à ce dossier

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A LA C.C.P.L. DU PARKING PLACE DE LA PLEIËDE POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre JAGER**

La commune de Loudun est propriétaire des parcelles sises à LOUDUN Place de la Pléïade, composées d'un parking de 100 places, terrain cadastré ZO 366p devenu ZO 393 après bornage par géomètre expert d'une superficie de 9 829 m<sup>2</sup>, dont 2 880 m<sup>2</sup> destiné au parking.

Afin de mutualiser les emprises, la Communauté de Communes du Pays Loudunais souhaite que la commune de Loudun autorise les usagers du Centre Aqua Lud' à utiliser le parking situé à proximité, à toutes heures.

Le nettoyage régulier du parking sera assuré par la commune. L'entretien des espaces verts sera assuré par les deux collectivités, selon les emprises définies dans les annexes de la convention. En cas de désordres constatés nécessitant un investissement lourd, les frais de remise en état seront à la charge de la C.C.P.L. et de la Commune à hauteur de 50%.

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Aménagement, Patrimoine » en date du 14 janvier 2021,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ approuve les termes de la convention ;

⇒ autorise le maire ou son représentant à signer la convention et toutes pièces s'y rapportant.

## **MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE AUX PROPRIÉTAIRES EN VUE DE LA RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE**

**Rapporteur : Mme Nicole BONNET**

Dans le cadre du développement durable, la commune de Loudun souhaite mettre en avant la gestion des eaux de pluie. Pour ce faire, il est proposé d'instituer un dispositif d'aide financière aux foyers loudunais.

Il est proposé une enveloppe budgétaire pour une période d'un an, du 1er avril 2021 au 1er avril 2022, de 1 000 € dans la limite des crédits octroyés pour l'année.

Ce programme sera fixé comme suit :

⇒ subvention allouée fixée à 25 € du montant TTC,

⇒ subvention destinée à tous les particuliers et dans la limite d'un récupérateur par foyer,

⇒ cette aide concerne les cuves hors-sol uniquement de 300 L minimum pour une utilisation exclusivement extérieure (arrosage jardin / nettoyage voiture / outils / terrasse / mobilier extérieur).

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement durable, Écologie » en date du 20 janvier 2021,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur cette proposition,
- ⇒ décide de subventionner à hauteur de 25 € par foyer et pour une durée d'un an, soit du 1er avril 2021 au 1er avril 2022,
- ⇒ autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette aide.

## RÉVISION DE LA RÉMUNÉRATION DES ANIMATEURS DES ACCUEILS DE LOISIRS ENFANTS ET ADOLESCENTS

**Rapporteur : Mme Nathalie LEGEARD**

La ville de Loudun organise des centres de loisirs pour enfants et adolescents. En tant qu'organisatrice, la commune recrute et rémunère le personnel d'animation sous forme de vacations.

Il est proposé, afin de faire face à une baisse de candidats titulaires du BAFA et dans l'optique de s'aligner sur les autres collectivités voisines, de réviser la rémunération des animateurs en centres de loisirs enfants et adolescents comme suit, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021. (*pour rappel, le taux horaire du SMIC est de 10.25 € brut et l'ensemble des agents effectue des journées comprises entre 9 H et 10 H de travail auprès des enfants*).

Les propositions sont les suivantes :

### INDEMNITES BRUTES

	TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS
Directeur	65,00 €	85,00 €
Directeur adjoint	60,00 €	80,00 €
Animateur diplômé BAFA	55,00 €	70,00 €
Animateur diplômé BAFA camps	66,00 €	75,00 €
Animateur non diplômé ou stagiaire	52,00 €	60,00 €
Animateur non diplômé ou stagiaire camps	60,00 €	65,00 €

Vu l'avis favorable de la Commission « Commerce, Finances » en date du 1.03.2021,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces propositions de rémunération et autorise le maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

## FESTIVAL LUG'EN SCÈNE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

**Rapporteur : M. Pierre DUCROT**

La 7ème édition du festival Lug'en scène qui aura lieu les mercredi 18, vendredi 20 et samedi 21 août 2021, a pour but d'offrir une animation culturelle populaire, accessible à tous, pendant la période estivale. En se produisant dans l'espace public, l'événement est rendu plus visible et donc plus accessible. Avec Lug'en Scène, l'artistique vient à la rencontre du public. Afin de créer une émulation, une curiosité du public, la programmation du festival se construit autour de spectacles professionnels sur le thème du fantastique et de l'imaginaire.

En amont du festival, plusieurs activités de pratiques artistiques sont ainsi proposées : atelier d'écriture, stage de théâtre. L'action culturelle s'inscrit dans une démarche participative et associe de nombreux partenaires associatifs. Les jeunes accueillis cet été dans les centres de loisirs de la ville bénéficieront d'ateliers artistiques sur la thématique du rêve. Ces activités seront menées cet été jusqu'au festival pendant lequel une restitution du travail fourni sera présentée.

Le budget prévisionnel est le suivant :

		<b>Dépenses Prévisionnelles</b>
<b>Mercredi 18 août</b>	<i>Cinéma plein air</i>	1 480.00 €
<b>Vendredi 20 août</b>	<i>Musique</i> RétroSwing	895.00 €
	<i>Entresort</i> Muséum pas naturel ▫ Cie Epi C Tout	2 270.00 €
	<i>Installation</i> Rêve Toujours ▫ Cie Epi C Tout	2 166.25 €
	<i>Spectacle jeune public</i> La Tente d'Edgard Cie La Trappe à Ressorts	1 895.70 €
	<i>Spectacle fixe</i> Welcome ! (or not...) ▫ Cie Tout par Terre	1 667.86 €
	<i>Spectacle de feu</i> Cabaret de la seconde chance Cie L'Arche en Sel	3 040.00 €
	<b>Samedi 21 août</b>	<i>Déambulation</i> Close Up – Mehdi le magicien Cie Carte Blanche Prod
<i>Entresort</i> La petite boutique des devinettes Cie La Vache Bleue		1 489.35 €
<i>Spectacle fixe</i> Les danseurs de nuits ▫ Les Contes de Loar		430.00 €
<i>Spectacle fixe</i> Ca va foirer ▫ Cie Epi C Tout		1 380.00 €
<i>Spectacle fixe</i> Sol Bémol ▫ Cie D'Irque & Fien		6 570.00 €
<i>Musique et Guinguette</i> Chat Noir		3 255.00 €

<b>Ateliers</b>	Rêve Toujours – Cie Epi C Tout	895.25 €
<b>Autres</b>	Surveillance site	338.10 €
	Matériels	2 821.72 €
	Gobelets	288.00 €
	Animations	300.00 €
	Catering et vin d'honneur	400.00 €
	SACD et SACEM	1 145.60 €
	Hébergement	1 560.00 €
	<b>Total</b>	<b>35 317.83 €</b>

	<b>Recettes Prévisionnelles</b>	
Contribution volontaire en nature (hébergement)	1 560.00 €	
Région Nouvelle Aquitaine	8 600.00 €	
Département	4 500.00 €	
Communauté de communes du pays loudunais	4 000.00 €	
OARA	2 000.00 €	
Ville de Loudun	14 657.83 €	
	<b>Total</b>	<b>35 317.83 €</b>

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture, Événementiel » en date du 12 mars 2021,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces propositions et autorise le maire ou son représentant à déposer les demandes de subventions auprès des organismes financeurs.

## MUSÉE CHARBONNEAU LASSAY : PRÊT DE DEUX ŒUVRES POUR UNE MANIFESTATION CULTURELLE LOCALE

**Rapporteur : M. Pierre DUCROT**

La Société Historique du Pays de Loudunois (SHPL), association Loi 1901 représentée par sa présidente Madame Sylviane ROHAUT, a demandé le prêt de deux œuvres du musée Charbonneau-Lassay, propriété de la Ville de Loudun et labellisé Musée de France. Les œuvres concernées sont :

- ⇒ Portrait d'Ismaël Boulliau l'aîné (2012.0.5.5 - huile sur toile, XVIIème siècle)
- ⇒ Portrait d'Ismaël Boulliau (2012.0.5.6 - huile sur toile, XVIIème siècle)

Cette demande est motivée par l'organisation du colloque « Ismaël Boulliau, mathématicien, astronome, météorologue : sa vie, son œuvre » qui aura lieu à l'Échevinage le vendredi 4 juin 2021 de 9h00 à 17h00 – si le contexte sanitaire le permet. Le prêt est demandé pour la durée de cette manifestation uniquement, avec un transit des œuvres correspondant aux horaires du colloque et encadré par l'agent en charge du musée Charbonneau-Lassay.

Vu les liens étroits noués de longue date entre le musée Charbonneau-Lassay et la SHPL,

Vu l'état de conservation des deux œuvres permettant d'envisager sans risques prévisibles un déplacement et une présentation au public à la journée, à Loudun,

Vu l'engagement de la SHPL à assurer et surveiller les œuvres pour la durée du prêt,

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture, Événementiel » en date du 16 février 2021,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer la convention de prêt à intervenir.

## INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

11.03.2021	Bail dérogatoire de locaux à usage commercial avec Mme HERBAULT Florence pour un local situé 17 rue Carnot à Loudun.
12.03.2021	Bail de sous-location de locaux à usage commercial avec la SARL Capucine de France pour un local situé 17 rue Carnot à Loudun
15.03.2021	Convention de mise à disposition à titre gracieux d'une partie de la parcelle AK 61 – jardin 12b.
15.03.2021	Avenant N° 3 au marché Assurance passé avec Groupama – Lot 1 : Dommage aux biens.
17.03.2021	Encaissement de remboursement d'assurance.

## QUESTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « ENSEMBLE, REDYNAMISONS LOUDUN »

**1.** *La ville est dans l'obligation de payer la somme de 18 840 € suite à une décision prise illégalement en 2019 concernant un arrêté de péril imminent, alors que le pouvoir de police appartient à la communauté de communes du Pays Loudunais depuis 2017. Quel argument a avancé le cabinet d'avocat quant à l'ignorance de cette information ? La ville aura-t-elle d'autres sommes à déboursier : frais de justice, frais d'expertise... et pour quel montant ? Quelles suites peuvent être désormais apportées concernant le devenir de cet immeuble ? Par ailleurs, existe-t-il d'autres procédures, en cours, susceptibles de connaître le même classement ?*

Monsieur le Maire indique que le devenir de cet immeuble dépend de M. RENELIER, SCI IRA et précise que plus le temps passe, plus il y a des frais d'entretien, etc... et que ce dossier devient un vrai problème. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas d'autre procédure de ce genre en cours. Pour ce qui est de la procédure, la collectivité s'était appuyée sur son cabinet d'avocats, TEN France, qui a indiqué qu'il y avait une menace et qu'il fallait donc prendre un arrêté de péril imminent, ce que le maire a fait et ne regrette pas du tout au vu de la dangerosité du site. Il indique qu'effectivement il y a eu des cas similaires sur d'autres communes, où l'avocat a dit le contraire du Cabinet TEN, c'est-à-dire que la compétence était communautaire. Aujourd'hui il y a toujours un doute de la part du Cabinet TEN, qui est en train de creuser sur cette compétence.

M. Jacques PRUD'HOMME indique qu'il comprend, mais aujourd'hui la ville est condamnée à payer 18 840 € et l'avocat cherche une faille pour essayer de s'en sortir. Il demande si le maire est prêt à remettre en cause la responsabilité de l'avocat ? Le maire répond qu'en effet il y a pensé. M. Jacques PRUD'HOMME ajoute que la collectivité peut agir et faire valoir un défaut de conseil. Monsieur le Maire précise qu'il est toujours en contact avec le Cabinet TEN France, qui n'a pas la même lecture de cette compétence que l'avocat de l'autre commune.

**2. Maison des Solidarités – Lors du départ, en 2017, du centre d'exploitation Eaux de Vienne, du 14 bis boulevard du 8 mai 1945 pour le 29 rue des Aubuies au Viennopôle, le président du Département, Bruno BELIN, avait assuré vouloir récupérer le dit bâtiment afin d'agrandir les locaux de la Maison départementale des Solidarités. A ce jour qu'en est-il de ce projet ? La ville a-t-elle engagé des discussions avec Alain PICHON, nouveau président du Département, sur ce sujet ?**

En réponse à cette question, Monsieur le Maire indique qu'un permis de construire a été déposé le 18 mars 2021 par le Conseil Départemental et que le permis est en cours d'instruction. Le projet consiste en la réhabilitation des trois bâtiments (y compris celui de l'ancien SIVEER).

## INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire faire part de deux informations :

- ☞ Suite à une réunion avec le Comité d'expansion agricole pour l'organisation de la foire-exposition, il a été décidé, vu le contexte actuel, de reporter cette manifestation à 2022.
- ☞ Suite à échange téléphonique avec l'ARS, Monsieur le Maire a donné son aval pour que Loudun soit Centre de vaccination, en plus du centre hospitalier, à l'espace culturel René Monory.

**La séance est levée à 21 H 50.**

Le Maire,  
Joël DAZAS  
Pour le Maire empêché,  
La Première Adjointe  
Laurence MOUSSEAU



